

Règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs a pour vocation d'être un lieu de loisirs et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Il est destiné à permettre à l'enfant de s'épanouir et de s'enrichir au contact des autres au travers d'activités mises en œuvre dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique préalablement défini.

Lors des temps d'Accueil, les enfants ont ensemble élaboré et validé leurs règles de vie en s'attardant sur leurs droits et leurs devoirs :

Ce qu'on a le droit de faire :

- S'amuser, jouer
- Partager
- Demander de l'aide
- Proposer des activités
- S'exprimer librement
- ...



Ce qui est interdit :

- Faire mal, taper, donner des coups de poings ou de pieds, mordre
- Insulter
- Casser ou abîmer le matériel, les jeux, jouets
- Entrer dans la cuisine
- Ne pas respecter l'autre et l'adulte

En tant que parents, vous vous engagez à ce que votre enfant respecte ces règles de vie et à ce qu'il ne se livre à aucun acte de violence physique ou morale.

Toute personne qui fréquente l'Accueil de loisirs dispose de la liberté de croyance et d'opinions et se doit de respecter celle d'autrui en ne se livrant à aucun acte de prosélytisme. Tout sectarisme, comportement raciste ou xénophobe est prohibé.



Le non-respect des règles de vie peut donner lieu à une sanction immédiate :

- 1- Etre isolé du reste du groupe afin de réfléchir à la transgression
- 2- Etre exclu de l'Accueil de loisirs une journée
- 3- Etre exclu définitivement de l'Accueil de loisirs

Le Centre de Social de la Communauté de Communes de Lucé et L'équipe d'animation de la Becquée.